



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de l'Essonne

Chef-lieu de Canton

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 FEVRIER 2017

Délibération n°14 Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 – Budget annexe - Cinéma Le Calypso	Vote : Prend acte
--	-----------------------------

L'an deux mille dix-sept, le deux février à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL de VIRY-CHATILLON, légalement convoqué le 27 janvier 2017, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VILAIN, Maire.

Présents :

M. Jean-Marie VILAIN, M. Jérôme BERENGER, Mme Marie-Thérèse VIDAL, Mme Vanessa CAPELO, M. Laurent SAUERBACH, M. Gérard KIEFFER, Mme Arielle MERRINA, M. Clément CAILLAUD, Mme Adèle VILLECHEVROLLE, M. Michel RAYMOND, Mme Aurélie TROUBAT, M. Pascal LAHURE, Mme Christèle GIRAUD, Mme Denise BOCH, Mme Claudette REDON, Mme Chantal SARAZIN-LEVASSOR, M. Joël CLEMENT, Mme Bernadette MOULAY, M. Hervé JOUY, Mme Sylvie REGLE, Mme Dominique PETIT-ARAKELIAN, Mme Anne-Marie LEMARIE, M. Simon YOWA KANYNDA, Mme Christine BOULAY-DEILHES, M. Mohamed BELACHEMI, M. Jean-Louis BRUNEAU, M. Silamakan TOURE, M. Etienne GILBERT, M. Thierry MARQUEZ, Mme Martine SCHERZI, Mme Marie-France EECKHOUDT, M. Paul DA SILVA, M. Jean REMIGNARD, M. Abdoulaye FALL.

Absents/excusés : M. Jean-Yves GENESTE, Mme Séraphine KAMWA.

Pouvoirs :

M. Gérard FREBAULT	donne pouvoir à Mme Marie-Thérèse VIDAL
Mme Véronique BLANDIN	donne pouvoir à M. Jérôme BERENGER
Mme Maria del Pilar HIDALGO	donne pouvoir à M. Jean REMIGNARD

Secrétaire de séance : Mme Marie-France EECKHOUDT.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son article 7 modifiant l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant le débat sur les orientations générales du Budget,

VU le décret n°2016-841 du 24 juin 2016 relatif au contenu ainsi qu'aux modalités de publication et de transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire,

CONSIDERANT la note de synthèse sur les orientations budgétaires du Cinéma Le Calypso annexée à la présente délibération,

VU l'avis de la Commission Municipale n°4,

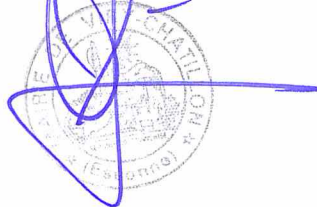
ENTENDU l'exposé de Madame Aurélie TROUBAT, Adjointe au Maire,

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations générales du Budget annexe - Cinéma Le Calypso pour l'exercice 2017.

Ampliation de la présente délibération sera adressée à :

- Madame la Préfète de l'Essonne,
- Madame le Receveur Percepteur de Viry-Chatillon.

Le Maire,
Jean-Marie VILAIN



Délibération publiée le 9 février 2017

Transmise en Préfecture le

17 FEV. 2017

En application de la Loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée

Reçue en Préfecture le

17 FEV. 2017

**CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 2 FEVRIER 2017**

Note de synthèse

N°14

OBJET : Rapport d'Orientations Budgétaires 2017 – Budget annexe - Cinéma Le Calypso.

En 2016, le Calypso a réalisé 78 754 entrées payantes soit une hausse de 13 % par rapport à 2015, ce qui représente une année record en termes de fréquentation depuis la reprise du cinéma en gestion municipale en 2003. Sur 2016, la fréquentation du cinéma est restée soutenue sur toute l'année et plus particulièrement sur les 5 premiers mois due à plusieurs films porteurs et le succès du Festival Télérama (+ 41 %) sur une sélection de reprises de films art et essai de 2015.

Il faut noter également l'augmentation significative des entrées scolaires (+ 39 %) sur les films des dispositifs nationaux d'éducation à l'image et sur d'autres films liés à l'actualité cinématographique, le total des entrées détenant également un record depuis 2003.

En 2017, le Cinéma Le Calypso va poursuivre sa politique de programmation ouverte à une grande diversité de publics (films grand public, jeune public, art et essai) et ses animations (avant-premières, soirées thématiques, débats/rencontres, retransmission de spectacles, opéras et ballets). Parallèlement, le cinéma travaille sur un projet de rénovation du hall, afin de proposer un accueil plus modernisé et plus adapté des usagers par rapport aux autres structures existantes plus récentes.

SITUATION FINANCIERE 2016

FONCTIONNEMENT

En 2016, les dépenses de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 95,5 % soit un montant de 543,3 K€ contre une prévision de 568,8 K€ (hors virement à la section d'investissement).

Les charges générales sont réalisées à hauteur de 294,3 K€ soit une économie de 25,4 K€ par rapport au Budget (essentiellement au niveau des frais relatifs à la location de films). Les frais de personnel sont réalisés à hauteur de la prévision soit 223 K€.

Les recettes de fonctionnement sont réalisées à hauteur de 102,7 % soit un montant de 555,4 K€ contre une prévision de 540,9 K€ (hors résultat reporté) s'expliquant par l'encaissement de recettes non prévues (hausse de la fréquentation).

La subvention versée par la Ville s'est établie à 158 K€, le Centre National du Cinéma (CNC) a versé 14 151,64 € contre une prévision de 13 500 €. Le Département a également versé une subvention de 1 900 € (non prévue au Budget).

La participation des usagers est réalisée à hauteur de 368,8 K€ contre une prévision de 356,9 K€ soit un gain supplémentaire de 11,9 K€.

INVESTISSEMENT

Les dépenses d'équipement sont réalisées à 98 % pour un montant de 18,7 K€ comprenant l'acquisition d'équipements relatifs à la dématérialisation, la pose d'un portail motorisé et d'un central téléphonique.

Les économies réalisées et la très bonne fréquentation du cinéma permettent d'obtenir un excédent de fonctionnement reporté de 47,3 K€ sur 2017.

PREVISIONS BUDGETAIRES 2017

FONCTIONNEMENT

Pour 2017, le Budget Prévisionnel de fonctionnement s'établit à hauteur de 563,1 K€ soit une diminution de 2,28 % par rapport au Budget 2016 avec une prévision d'entrées prudente à 74 000 spectateurs.

Les charges générales progressent de 2,71 % par rapport au réalisé 2016 soit une hausse de 8 K€ provenant de la hausse de frais de maintenance et de l'entretien de la toiture.

Les frais de personnel diminuent de 5 K€ pour s'établir à 218 K€.

La participation des usagers est prévue à hauteur de 346,4 K€.

La subvention d'équilibre versée par la Ville pour 2017 est revue à la baisse pour tenir compte de l'excédent de fonctionnement reporté de 53,4 K€ et devrait s'établir ainsi à 138 000 € contre 158 000 € en 2016 soit une diminution de 12,6 %.

S'agissant des dotations et subventions, en plus de la subvention Ville de 138 K€, une subvention du CNC est prévue à hauteur de 14,2 K€ et une subvention du Département à hauteur de 5 K€.

INVESTISSEMENT

Le Budget Prévisionnel d'investissement 2017 s'établit à hauteur de 112,7 K€ contre une prévision 2016 de 54,4 K€.

Le Cinéma remboursera au CNC un montant de 39,2 K€ correspondant à des avances perçues.

Les dépenses d'équipement sont évaluées à 64,4 K€ pour des travaux au niveau de l'accueil et la mise en place d'écrans dynamiques. Ces dépenses seront subventionnées à hauteur de 55,4 K€ par le Département et le CNC.